

2. Copies de toutes pièces d'archives, documents, plans, livres ou autres papiers appartenant ou déposés au dit bureau, certifiées sous la signature du Secrétaire d'Etat ou de l'Arpenteur-Général, seront reçues en témoignage dans tous les cas où les originaux de ces archives, documents, livres, plans ou autres papiers pourraient être ainsi reçus. Copies de documents.

3. Nulle personne employée dans ou par le Bureau des Terres de la Puissance, n'achètera aucune de ces terres, sauf sous l'autorité d'un Ordre en Conseil. Employés n'achèteront pas.

SYSTÈME D'ARPENTAGE.

3. Sauf toujours les dispositions ci-après décrétées à l'égard des cas spéciaux : Système d'arpentage.

1. Les Terres de la Puissance seront divisées en townships quadrilatéraux, contenant trente-six sections d'un mille carré chacun, (excepté dans le cas des sections rendues irrégulières par la convergence ou la divergence des méridiennes, tel que ci-après mentionné,) et des réserves de chemins d'une chaîne et cinquante chaînons de largeur, entre tous les townships et toutes les sections; Les townships seront de 36 milles carrés à part les réserves de chemins.

2. Les sections seront bornées et numérotées tel qu'indiqué par le diagramme suivant : Sections.

N.

31	32	33	34	35	36
30	29	28	27	26	25
19	20	21	22	23	24
18	17	16	15	14	13
7	8	9	10	11	12
6	5	4	3	2	1

S.

3. Le township mesurera donc, sauf le déficit ou le surplus provenant de la convergence ou de la divergence des méridiennes, suivant le cas, de chaque côté, d'un centre à l'autre des réserves de chemins qui le borneront, quatre cent quatre-vingt-neuf chaînes : Pourvu que le Gouverneur en Conseil puisse à l'avenir, si la chose est jugée opportune, réduire la largeur des réserves de chemin sur les lignes de townships et de sections dans cette partie du territoire situé au Nord de la ligne tirée entre les townships dix-huit et dix-neuf et à l'Est du dixième rang Est du méridien principal, et à l'Ouest du quatorzième rang Ouest du même méridien. Les townships mesureront 489 chaînes de chaque côté.

Proviso : quant à la réduction des réserves de chemins en certains cas.

4. Les lignes bornant les townships sur les côtés Est et Ouest seront dans tous les cas les vraies méridiennes, et celles des côtés Nord et Sud seront des cordes intersectant les cercles de latitude passant par les angles des townships. Lignes séparatives des townships.